

Résidence La BOELE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que nous avons repris la gestion de votre résidence depuis la dernière assemblée générale du 27 septembre 2023.

Vous recevrez dans les prochains jours un courrier vous indiquant les coordonnées des différents interlocuteurs de votre copropriété au sein de notre cabinet ainsi que les modalités de règlement de charges ou de création de votre espace sur notre extranet.

Le Syndic